

LE PRESTATAIRE

CAPITAL FACTORING

Exploitant le service sous le nom commercial « Conciliassur »
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €
Siège social : 55 avenue Bosquet, 75007 Paris
RCS Paris n° 108 100 835 – EUID FR7501.108100835
Représentée par M. Tounkara Karamba, Président
Contact : [adresse email de contact à compléter] – [téléphone à compléter]

LE CLIENT

Madame Sophie Lemarchand

Né(e) le 12/04/1978
Demeurant 14 rue des Lilas, 69003 Lyon

Conciliassur n'est ni assureur, ni courtier, ni médiateur officiel de la consommation. Le Prestataire propose un service d'analyse et d'accompagnement destiné à aider le Client à dialoguer avec sa compagnie d'assurance ou son courtier dans le cadre d'un différend relatif à un sinistre, une résiliation, une cotisation ou tout autre litige assurantiel. Le présent contrat ne constitue ni un contrat d'assurance, ni un mandat de représentation en justice, ni une saisine d'un médiateur agréé.

1 OBJET DU CONTRAT

Le Prestataire s'engage à accompagner le Client dans la gestion de son différend avec **MutuAssur IARD**, portant sur **un refus d'indemnisation suite à un dégât des eaux survenu le 15/07/2026**. Cet accompagnement comprend l'analyse du dossier transmis par le Client, la formulation d'une stratégie de dialogue avec l'assureur ou le courtier concerné, la rédaction et l'envoi de courriers de réclamation, ainsi qu'un suivi régulier de l'avancement du dossier.

Le Prestataire n'est pas habilité à représenter le Client devant une juridiction ni à se substituer à un avocat ; si le litige nécessite une action contentieuse, le Prestataire en informe le Client et l'oriente, le cas échéant, vers un professionnel du droit.

2 ÉVALUATION INITIALE

Préalablement à la signature du présent contrat, le Prestataire a procédé à une évaluation gratuite et confidentielle du dossier du Client, communiquée sous 48 heures. Cette évaluation revêt un caractère purement indicatif et ne constitue en aucun cas un engagement de résultat ni une garantie quant à l'issue du différend.

3 DURÉE DE LA MISSION

Le présent contrat est conclu pour une durée de **six (6) mois renouvelables une fois par accord exprès des parties** à compter de sa signature. Le Client conserve la liberté de mettre fin à la mission à tout moment, par notification écrite au Prestataire ; une telle résiliation anticipée ne donne pas lieu au remboursement des honoraires déjà dus au titre des diligences accomplies jusqu'à la date de résiliation.

4 HONORAIRES

En contrepartie des prestations réalisées au-delà de l'évaluation initiale gratuite visée à l'article 2, le Client règle au Prestataire les honoraires suivants : **250 € HT de frais de dossier, majorés de 12 % TTC du montant obtenu au-delà de la première offre de l'assureur**, selon les modalités de paiement suivantes : **paiement en une fois par prélèvement SEPA à la signature du présent contrat**.

Toute somme non réglée à son échéance porte de plein droit intérêt au taux d'intérêt légal majoré, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, sans préjudice d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les conditions prévues par la loi.

5 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- transmettre au Prestataire l'ensemble des documents, informations et pièces justificatives utiles au traitement du dossier, de manière exacte, complète et sincère ;
- répondre aux sollicitations du Prestataire dans un délai raisonnable, nécessaire au bon déroulement de la mission ;
- informer sans délai le Prestataire de tout élément nouveau relatif au dossier, notamment tout contact direct avec l'assureur ou le courtier concerné, toute proposition reçue ou toute procédure engagée en parallèle.

Tout manquement du Client à ces obligations peut entraîner la suspension ou la résiliation de la mission par le Prestataire, sans indemnité, et sans préjudice des honoraires déjà dus.

6 RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il ne garantit ni l'issue du différend, ni le montant d'une éventuelle indemnisation, ni aucun résultat déterminé. Sa responsabilité, si elle devait être engagée, est en tout état de cause limitée au montant des honoraires effectivement perçus au titre du présent contrat, à l'exclusion de tout dommage indirect, immatériel ou consécutif (perte de chance, préjudice moral ou financier indirect notamment).

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des décisions prises par l'assureur, le courtier ou toute juridiction saisie du litige, celles-ci demeurant hors de son contrôle.

7 CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par le Client sont traitées par le Prestataire aux seules fins de l'exécution du présent contrat, sur le fondement de l'exécution contractuelle (art. 6.1.b du RGPD), et conservées pendant la durée de la mission augmentée des délais de prescription légaux applicables.

Le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur ses données, qu'il peut exercer auprès du Prestataire à l'adresse indiquée en tête du présent contrat.

8 DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la signature du présent contrat pour exercer son droit de rétractation, au moyen du formulaire figurant en annexe, adressé au Prestataire aux coordonnées mentionnées en tête du présent contrat.

EXÉCUTION IMMÉDIATE – RENONCIATION

Le Client demande expressément au Prestataire de commencer l'exécution de la prestation d'accompagnement avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours ci-dessus mentionné. Il reconnaît, en signant le présent contrat, avoir été informé qu'en conséquence il perd son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée, et que si l'exécution n'est que partielle au moment d'une rétractation exercée dans le délai légal, il devra s'acquitter d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation.

9 MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L616-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu directement avec le Prestataire, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation suivant : **[médiateur de la consommation à désigner]**.

10 RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement grave de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de quinze (15) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout support durable équivalent restée infructueuse, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par la partie la plus diligente, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

11 FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, incluant notamment tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant impossible l'exécution du présent contrat, tel que catastrophe naturelle, panne ou indisponibilité des systèmes d'information, grève, ou décision d'une autorité publique.

12 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les parties conviennent que le présent contrat pourra être signé par voie électronique. Cette signature électronique vaut, entre les parties, signature manuscrite au sens des articles 1366 et 1367 du Code civil et constitue une preuve admissible de l'accord du Client sur l'intégralité des clauses du présent contrat, à la date et à l'heure qui y figurent.

13 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de différend relatif à sa formation, son exécution ou son interprétation, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable, y compris par le recours à la médiation visée à l'article 9, avant toute saisine des juridictions compétentes, sans préjudice des règles de compétence territoriale d'ordre public applicables aux litiges de consommation.

Fait à Lyon, le 02/09/2026, en deux exemplaires.

LE CLIENT

Madame Sophie Lemarchand



Sophie Lemarchand

Signature électronique vérifiée le 02/09/2026 à 20:10:00
+33698765432 - sophie.lemarchand@example.com

POUR LE PRESTATAIRE

CAPITAL FACTORING – Conciliassur

M. Tounkara Karamba, Président

Signature du représentant légal

ANNEXE – MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Complétez et renvoyez le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, aux coordonnées du Prestataire indiquées en tête du présent contrat.)

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation d'accompagnement dans un litige d'assurance n° CCS-2026-000114.

Commandé/signé le : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse du consommateur : _____

Signature (en cas de notification sur papier) : _____

Date : _____